

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Allo : régionales et politique de l'eau

A l'eau ? Pas claire ni transparente...

- Social - Services publics -

Date de mise en ligne : vendredi 12 mars 2004

Démocratie & Socialisme

Le Syndicat des Eaux d'Ile de France (Sedif), est composé de 144 communes, hors Paris, principalement de la Petite Couronne. Le Sedif a délégué depuis 1923 à la Compagnie Générale des Eaux la gestion du service public de la distribution d'eau potable aux 4 millions d'habitants.

Le dernier contrat a été signé pour 25 ans et vient à échéance en 2010. Le prix du m³ d'eau potable (hors assainissement et redevances et taxes) est voisin de 8 F/m³ alors qu'à Grenoble, il est inférieur à 5F/m³.

Le Sedif est présidé par André Santini (Député-Maire Udf d'Issy les Moulineaux et ancien ministre) entouré par 11 vices-Présidents (Droite, Pcf et Ps dont Pascal Popelin qui préside les Barrages - Réservoirs de la Seine) ; ces réunions trimestrielles où l'unanimité est très souvent de rigueur lors de ses réunions trimestrielles.

Coca Cola va assurer le service public d'ultime secours en cas de pénurie d'eau potable par l'embouteillage de l'eau de la nappe de l'Albien (nappe profonde qui se renouvelle tous les 10 000 ans)

Un rapport de " Service Public 2000 " de décembre 1997 confirmé par un rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France), et non publié, montre des dysfonctionnements (frais de personnel, compteurs, provisions, produits financiers...) importants qui auraient dus entraîner une baisse du prix du m³ d'eau de près de 1F/m³, surtout si on les comparait avec des villes comme Marseille et Lyon (qui elles - mêmes ont fait l'objet de rapports des Chambres Régionales des Comptes).

Enfin, le rapport de la Cour des Comptes du 18 décembre 2003 fait part que les frais de siège de la Cge sont imputés au Sedif sur la base d'une expertise comptable de 1996 alors que la Cge a connu des réorganisations importantes entre 1998 et 2002 conduites par Jean-Marie Messier.

C'est pour toutes ces raisons que des associations comme l'Acme et Attac ainsi que les élus de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre (7 communes de 200 000 habitants du sud de la Région Parisienne) ont pris une délibération récente en invitant tous les élus de gauche du Sedif à se réunir au début 2004 afin d'étudier la faisabilité d'un retour à une régie syndicale plus économe et transparente dans l'intérêt général de ce service public d'un bien commun et vital.

Jean-Luc Touly,

Président de l'Acme France

www.acme-eau.com

Membre du Cs d'Attac, syndicaliste Générale des Eaux Idf

5 milliards d'euros évaporés !

Six députés Verts et Pcf ont réclamé par ailleurs la constitution d'une commission d'enquête sur l'évaporation de tout ou partie des 5 milliards d'euros payés par les usagers des concessions Vivendi en France en provisions pour le renouvellement du réseau (notamment la suppression des conduites au plomb). Logés sur un compte en Irlande, ces provisions auraient servi à l'expansion internationale de Vivendi dans les médias et son cortège de banqueroute. Les usagers et la collectivité vont - ils devoir payer pour les pertes des entreprises en charge du service public ? Le Ps doit exiger la transparence des comptes de Vivendi et des autres délégations de service public, notamment à l'occasion et après des élections régionales.

De plus amples détails sont donnés dans le livre " L'eau de Vivendi " de " JeanLuc Touly et Roger Lenglet récemment publié aux éditions Alias.

Faire la transparence sur la gestion de l'eau, à Paris aussi

Le 15 décembre 2003, le conseil municipal de Paris a voté les différents avenants du contrat de la gestion de la facturation et de la distribution de l'eau potable, signé en 95, qui lie la municipalité à la Cge et à la Lyonnaise des Eaux.

Le Ps a été isolé, Pc et Verts préférant s'abstenir, pour marquer leur insatisfaction sur deux points :

- ▶ la gauche doit s'orienter pour un retour à la régie directe dès maintenant pour que dans 6 ans ce choix soit une réalité
- ▶ d'autre part, la négociation ne s'est pas déroulée dans la plus grande transparence. Les efforts consentis par les 2 sociétés privées n'ont pas été à la hauteur des audits commandés (ils sont accablants pour les années 1985-2001).
Enfin, le retard causé par la dilapidation des provisions pour renouvellement a été compensé par ... un prêt à taux zéro consenti par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui correspondait à l'effort consenti par les 2 majors pour supprimer les raccords au plomb. Sans parler, des 10,8 millions d'euros par an versés par ces 2 sociétés pour participer au financement du tramway des boulevards des maréchaux... La transparence de la gestion de l'eau reste à faire.